

Extraits - CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

mardi 25-11-2008 25-11-2008
après-midi

*Le Compte rendu analytique est un résumé des débats.
Des rectifications peuvent être communiquées par écrit
avant le 01/12/2008, à 16 heures.
au Service de Traduction du CRA-BV*

**08 Interpellation de M. Claude Eerdekens au vicepremier
ministre et ministre de l'Intérieur sur "les
zones de police" (n°207)**

08.01 **Claude Eerdekens** (PS) : Le ministère fédéral de l'Intérieur a souscrit le 19 septembre dernier avec les syndicats de police un accord qui a de lourdes conséquences financières pour les communes. Dans les zones de police, les dépenses de personnel représentent plus de 90 % des dépenses du budget.

08.02 **Patrick Dewael**, ministre (*en français*) : Je me réfère à la réponse donnée à M. Arens en séance plénière le 13 novembre (voir *Compte rendu analytique* 52 PLEN 60, p. 12 & 13). Le surcoût qui résulte de la mise à exécution des accords sectoriels n'est pas pris en charge par l'autorité fédérale. Les représentants du conseil consultatif des bourgmestres ont marqué leur accord à ce sujet. Dans le cadre de la mise en place de la police intégrée et structurée à deux niveaux, le principe d'un statut unique a été instauré. Ce concept implique que l'employeur est censé appliquer les mêmes règles statutaires à tous les membres du personnel concernés. La circulaire PLP traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2009 à l'usage des zones de police sera publiée la semaine prochaine. Elle peut déjà être consultée sur le site internet.

08.03 **Claude Eerdekens** (PS) : Il faut appliquer le principe du décideur-payeur ; sinon les pouvoirs locaux ne pourront plus assumer leurs obligations. Le conseil consultatif des bourgmestres n'a pas demandé l'avis des bourgmestres avant d'émettre le sien. Certains organismes comme l'Union des villes et des communes sont plus pertinents dans la défense des intérêts des communes.

08.04 **Patrick Dewael**, ministre (*en français*) : Je suis ouvert au débat. Un organe représentatif est indispensable pour pouvoir conclure des accords.
Het incident is gesloten. L'incident est clos.

**14 Question de M. Michel Doomst au vicepremier
ministre et ministre de l'Intérieur sur "le
nombre de vols à l'étalage" (n°8494)**

14.01 **Michel Doomst** (CD&V) : Les statistiques varient sensiblement en ce qui concerne les vols à

l'étalage. Ainsi, une étude de l'ASBL Prévention et Sécurité indique une hausse de 11,1 % en un an, alors que la banque de données de la police fait état d'une hausse de 0,12 %. Le nombre de vols de marchandises aurait augmenté d'un tiers. Une société internationale de gardiennage constate que le nombre de vols est en augmentation constante en Belgique, contrairement à la tendance en Europe, et que le coût annuel dépasse les 770 millions d'euros. Le ministre a également déjà fait référence aux mesures préventives, telles que la déduction fiscale majorée. Les données citées correspondent-elles à celles de la banque de données de la police ? Quelles mesures sont encore prévues ?

14.02 **Patrick Dewael**, ministre (*en néerlandais*) :
M. Doomst fait allusion à l'étude réalisée par Checkpoint, une entreprise qui vend du matériel de sécurité. Je ne puis dès lors m'exprimer à propos de la valeur des données. Les chiffres de la banque de données de la police ne présentent en tout cas aucune tendance à la hausse. Les chiffres de 2007 indiquent en effet une diminution de 1,36 % par rapport à 2006. Les chiffres de cette année ne sont pas encore disponibles. La tendance à la baisse des chiffres est confirmée par l'information de l'ASBL Prévention et Sécurité. Force est évidemment de constater que bon nombre de vols à l'étalage ne sont jamais déclarés à la police.
Er wordt op regelmatige basis overleg gepleegd met de zelfstandigenorganisaties met betrekking tot het veiligheidsaspect. Er bestaat trouwens vandaag al een heel pakket maatregelen in dit verband. Het gaat voornamelijk om preventieve maatregelen. Ik vermeld onder meer een betere beveiliging van de infrastructuur en van de artikelen, het plaatsen van waardevolle artikelen achter de kassa of onder beschermkappen en allerlei detectiesystemen. Daarnaast wordt ook gewerkt aan een netwerk van sociale controle via winkelinformatienetwerken en afspraken met alarmcentrales.
Vanaf 1 januari 2009 mogen zelfstandigen en kmo's beroepskosten voor 120 procent fiscaal aftrekken als het gaat om uitgaven voor diensten van gespecialiseerde beveiligingsfirma's ter beveiliging van beroepslokalen. Hiertoe behoren onder meer de abonnementskosten voor de aansluiting op een erkende alarmcentrale en de kosten voor het inzetten van een erkende bewakingsfirma. In praktijk is slechts een beperkt aantal zelfstandigen
Une concertation a lieu régulièrement avec les organisations de travailleurs indépendants concernant les aspects liés à la sécurité. À cet égard, il existe déjà tout un arsenal de mesures, principalement préventives, telles que l'amélioration de la protection des infrastructures et des articles, le rangement des articles de valeur derrière la caisse ou sous des couvercles de protection ou encore, le placement de toutes sortes de systèmes de détection. Un réseau de contrôle social est également en cours d'élaboration par la mise en oeuvre de réseaux d'information entre les

commerces et la conclusion d'accords avec des centrales d'alarme.

À partir du 1^{er} janvier 2009, les indépendants et les PME pourront déduire leurs frais professionnels à concurrence de 120 % si ces dépenses concernent les services fournis par des sociétés spécialisées dans la sécurité en vue de protéger des locaux professionnels. Sont notamment compris dans ces dépenses, l'abonnement pour le raccordement à une centrale d'alarme agréée et les frais engendrés par le recours à une société de gardiennage agréée. Vu le peu d'indépendants ayant connaissance de cette mesure fiscale, une campagne de sensibilisation sera mise en oeuvre l'an prochain en collaboration avec les organisations de travailleurs indépendants. Ces dernières doivent en effet également participer à la diffusion de l'information auprès de leurs membres.

14.03 Michel Doomst (CD&V) : Il est étrange que les statistiques de la police divergent des conclusions de l'étude réalisée par Checkpoint. La mise sur pied d'une grande campagne d'information axée sur les mesures fiscales me paraît très judicieuse.

15 Question de M. Michel Doomst au vicepremier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'étude relative aux délais d'intervention en cas d'appels urgents à destination de la police" (n°8495)

15.01 Michel Doomst (CD&V) : En mai 2008, le ministre a commandé auprès de l'Inspection générale une étude sur les délais d'intervention à la suite d'appels urgents dans les zones de police. Il a également demandé une étude sur l'incidence des différents systèmes de dispatching sur le fonctionnement de la police intégrée. Quelles conclusions peut-on tirer de ces deux rapports ?

15.02 Patrick Dewael, ministre (en néerlandais) : L'étude relative aux délais d'intervention n'est pas terminée. Celle-ci requiert une préparation minutieuse. Dans ce contexte, l'Inspection générale (AIG) doit se concerter avec la police tant fédérale que locale. À cet effet, une commission d'accompagnement mixte a été mise sur pied, qui s'est penchée sur la procédure à suivre. Dans un premier temps, on s'est attaché à définir avec précision une série de concepts essentiels comme le « délai d'intervention » et « l'appel urgent ». Ensuite, les données à recueillir et la période à prendre en compte ont été définies. L'objectif est de vérifier, sur la base des informations collectées et d'interviews, s'il s'indique d'instaurer des délais d'intervention maximums pour les appels urgents. De même, l'étude comparative des systèmes fonctionnant soit sur la base d'un dispatching autonome, soit à partir de centres d'information et de communication provinciaux (CIC) et des

conséquences de ce choix, nécessite une analyse scrupuleuse des données recueillies. Les interviews jouent un rôle important à cet égard. Les données brutes provenant des CIC se rapportent à 575.000 appels urgents et l'AIG procède à leur analyse. Pareilles études requièrent un important travail de préparation et doivent être exécutées avec la plus grande minutie. Entre-temps, l'AIG doit poursuivre ses missions ordinaires. Le groupe de travail de l'AIG considère que les interviews pourront être réalisées à partir du début 2009 et qu'un rapport final sera prêt pour les deux études d'ici à l'été 2009.

16 Question de M. Michel Doomst au vicepremier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le projet Rainbow" (n°8496)

16.01 **Michel Doomst** (CD&V) : Le projet Rainbow vise à réduire la consommation d'énergie, d'eau et de papier au sein de la police fédérale. Quel est l'état d'avancement de ce projet et quels en sont les objectifs concrets ?

16.02 **Patrick Dewael**, ministre (*en néerlandais*) : Le projet Rainbow est une initiative de la DirCo de Bruxelles qui vise à gérer les ressources de façon plus durable sans incidence négative sur le fonctionnement du personnel. Un officier de la police fédérale a été spécifiquement chargé du développement du projet. Sur une base annuelle, les économies suivantes sont réalisées : 200.000 euros en frais d'électricité, 27.000 euros en frais d'eau et 38.000 euros en frais de gaz. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif stratégique 'gestion économique et écologique' qui figure dans le plan national de sécurité 2008-2011. Cet objectif fixe les objectifs suivants pour la police fédérale : une diminution substantielle de la consommation d'électricité en 2008 par rapport à 2007, une réduction de la consommation de carburant de 10 % sur une période de quatre ans et une réduction des frais de chauffage, d'eau et de papier de respectivement 10 % sur quatre ans, 5 % sur quatre ans et 5% par an. Les frais de téléphone ne figurent pas dans les objectifs.

16.03 **Michel Doomst** (CD&V) : J'espère que la police locale pourra également présenter ces résultats encourageants.

18 Question de M. Ludwig Vandenhove au vicepremier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les dotations fédérales aux zones de police locales" (n°8525)

18.01 **Ludwig Vandenhove** (sp.a+VI.Pro) : Le SPF aurait envoyé, précisément aujourd'hui, un

courrier électronique qui vide ma question de sa substance. La circulaire relative aux instructions budgétaires est annoncée dans ce courrier et des données ont été publiées sur le site internet. Est-ce exact ? Même si c'est le cas, c'est beaucoup trop tard. En outre, les données publiées sur l'internet ne seraient pas assorties de chiffres, ce qui est contraire à toutes les circulaires relatives à la confection des budgets dans les zones de police. At-il été tenu compte des trois indexations ?

18.02 Patrick Dewael, ministre (*en néerlandais*) :

La circulaire relative aux instructions budgétaires pour l'année 2009 sera publiée dans les prochains jours. Tous les comptables spéciaux ont été informés par courrier électronique que le contenu est disponible sur le site internet de la direction générale Sécurité et Prévention.

La dotation fédérale est fondée sur l'indice santé 2008 estimé. Une imputation sera effectuée dès que l'indice définitif sera connu. Les moyens nécessaires seront dégagés lors du contrôle budgétaire qui sera anticipé cette année.

18.03 Ludwig Vandenhove (sp.a+VI.Pro) : Les données sont communiquées plutôt tardivement. Le ministre souhaite une bonne administration des zones de police mais alors il doit évidemment leur en fournir les moyens.

22 Question de M. Ludwig Vandenhove au vicepremier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'évaluation de la réforme des polices" (n°8657)

22.01 Ludwig Vandenhove (sp.a+VI.Pro) :

L'évaluation de la réforme des polices, notamment au moyen d'un questionnaire à destination des villes et communes, a été placée sous la coordination du Conseil fédéral de police. Se penche-t-on également, à cette occasion, sur l'application du principe de sécurité intégrale dans les zones de police locale ?

22.02 Patrick Dewael, ministre (*en néerlandais*) :

Le Conseil fédéral de police, qui définit lui-même ses méthodes de travail, constitue l'organe le plus adéquat pour assurer cette évaluation, notamment eu égard à sa composition variée. Il va de soi qu'il s'intéresse en particulier à l'organisation et au fonctionnement des services de police, même si le domaine d'investigation peut être élargi à d'autres acteurs susceptibles de contribuer à une approche axée sur la sécurité intégrale. Ce principe fait de plus en plus son entrée au niveau local. Les différents partenaires de la filière sécurité doivent être impliqués dans l'élaboration des plans de sécurité zonaux et le plan doit s'inscrire dans la ligne de la politique communale en la matière. Le département de l'Intérieur élabore actuellement un dispositif de soutien et d'avis visant à accompagner

les villes et communes dans chaque étape de la mise en place d'une politique de sécurité locale intégrale.

Le rapport d'évaluation sera disponible au début de l'an prochain et pourra faire l'objet d'un examen approfondi en commission.

22.03 Ludwig Vandenhove (sp.a+VI.Pro) :

J'insiste pour que le rapport ne se borne pas à énumérer quelques suggestions facultatives et qu'il soit suivi d'initiatives concrètes visant à mieux familiariser les communes avec le principe de la sécurité intégrale.

24 Questions jointes de

- M. Ludwig Vandenhove au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le projet pilote relatif à l'utilisation par la police de caméras vidéo frontales" (n°8710)

- M. Luk Van Biesen au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le projet pilote relatif à l'utilisation par la police de la Westkust de caméras vidéo frontales" (n°8726)

- M. Michel Doomst au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'utilisation par la police de caméras vidéo frontales" (n°8753)

24.01 Ludwig Vandenhove (sp.a+VI.Pro) : Dans la zone de police Westkust sera bientôt lancé un projet pilote relatif à l'utilisation de caméras vidéo frontales par les agents de police.

Qu'en pense le ministre ? Estime-t-il comme moi que dans l'état actuel de la législation, l'utilisation de telles caméras est illégale ? Serait-il possible d'examiner d'urgence la proposition de loi que j'ai déposée sur le sujet ?

24.02 Michel Doomst (CD&V) : L'utilisation de ces petites caméras devrait permettre de faciliter la collecte de preuves et de réduire le nombre de faits d'agression.

Que pense le ministre de cette initiative ? Des études ont-elles été menées à ce sujet ? Le ministre entend-il promouvoir le recours à cette pratique dans d'autres zones de police ?

24.03 Patrick Dewael, ministre (en néerlandais) :

Même lorsqu'il s'agit de collecter des preuves, les services de police doivent respecter toutes les dispositions de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance. Dans la mesure où les dispositions de cette loi ne sont souvent pas applicables dans la pratique, trois propositions de loi ont déjà été déposées pour les modifier et pour exclure les services de police du champ d'application de la loi. J'ai transmis une note en ce sens au Parlement. Ce projet expérimental ne me paraît pas adéquat, parce qu'il est contraire à la modification de la loi qui est proposée. Il est sans doute aussi en contradiction avec la loi de 1992 sur la protection de

la vie privée. Différents avis sont attendus.
La valeur juridique des images vidéo est laissée à l'appréciation du juge.

24.04 **Ludwig Vandenhove** (sp.a+VI.Pro) :

J'insiste vraiment pour que l'examen des propositions débute dans les meilleurs délais.

24.05 **Michel Doomst** (CD&V) : Sur le terrain, on remarque que les caméras sont de plus en plus présentes. Il convient que nous suivions ce processus depuis le Parlement. En effet, l'utilisation de caméras ouvre des perspectives, selon moi, contre l'agressivité grandissante et contre l'indocilité, dans certaines situations.

25 Questions jointes de

- **M. Ludwig Vandenhove au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la suppression d'emplois au sein de la police fédérale" (n°8711)**

- **M. Jean-Luc Crucke au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les 184 emplois supprimés dans la police fédérale" (n°8717)**

25.01 **Ludwig Vandenhove** (sp.a+VI.Pro) : L'an prochain, 184 emplois à temps plein seraient supprimés à la police fédérale. Est-ce exact ? De quelles fonctions ou de quels statuts s'agit-il ?

25.02 **Jean-Luc Crucke** (MR) : Selon la CGSP, relayée par la presse, 184 emplois seraient perdus dans le cadre de la police fédérale. Confirmez-vous cette nouvelle ? Si c'est exact, quels sont les emplois visés ? Cela met-il en cause certains projets, et lesquels, le cas échéant ?

25.03 **Patrick Dewael**, ministre (*en néerlandais*) : Le commissaire général, qui est chargé de la communication avec les syndicats des policiers, n'a pas été bien compris. Dans l'intervalle, tous les éléments du dossier ont déjà été remis en contexte.

(*En français*) Le chiffre cité ne signifie pas 184 personnes en moins. La police fédérale a expliqué l'ampleur des économies en s'exprimant en inspecteurs « équivalent temps plein », c'est à cela que correspond le chiffre 184.

(*Nederlands*) Er komen geen ontslagen of afvloeiingen. De federale politie zal proberen de sleutelfuncties via interne verschuivingen binnen de federale politie zelf op te vullen.

(*En néerlandais*) Il n'y aura ni licenciements ni départs. La police fédérale tentera de pourvoir elle-même les postes clés par le biais de glissements internes en son sein.

25.04 **Ludwig Vandenhove** (sp.a+VI.Pro) : Quoi

qu'il en soit, la communication manquait de clarté. Il s'agit une fois de plus de la même personne, dont le fonctionnement a déjà fait l'objet de nos débats récemment.

25.05 **Jean-Luc Crucke** (MR) : Je suis heureux que l'on ait clarifié les choses : entre un chiffre en termes d'économie et un licenciement de personnes, il y a un monde de différence.

26 Question de Mme Yolande Avontroodt au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'installation de DAE dans les voitures de police" (n°8727)

26.01 **Yolande Avontroodt** (Open Vld) : Aux Pays-Bas, tous les véhicules de police servant aux interventions urgentes sont systématiquement équipés de défibrillateurs externes automatisés (DEA). L'utilisation de défibrillateurs par des nonmédecins a déjà conduit chez nous également à de bons résultats. En Belgique, chaque année 10.000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque subit. L'utilisation de DEA pourrait sauver de nombreuses vies.

Quelles initiatives vont être prises dans ce cadre, notamment vis-à-vis des communes ? Des incitants seront-ils prévus pour des formations ? De nombreux membres des services de sécurité sont désireux de suivre la formation.

26.02 **Patrick Dewael**, ministre (*en néerlandais*) : J'ai demandé à la zone de police Bruxelles capitale/Ixelles de me transmettre toutes les informations relatives à la mise à disposition de défibrillateurs de manière à pouvoir évaluer le projet et l'étendre le cas échéant à d'autres zones de police. Certaines administrations locales utilisent déjà l'appareil car elles se sont rendu compte de son utilité.

Il existe deux types d'appareils. Le premier type peut être utilisé par tout le monde et est installé dans des lieux publics. Le deuxième type, utilisé par la zone de police de Bruxelles, exige une formation de plusieurs jours pour pouvoir être utilisé. Ceci a évidemment une incidence sur le budget et sur la capacité.

Dans l'attente des résultats de l'évaluation, je ne m'oppose pas aux initiatives locales. Je voudrais toutefois attirer l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas pour la police de se substituer à l'aide médicale. Il s'agit simplement de prodiguer les premiers secours.

26.03 **Yolande Avontroodt** (Open Vld) : Je comprends que le ministre ne dégage pas lui-même un budget à cet effet, mais il serait peut-être utile de tester ce dispositif en milieu rural également. Si l'intervention réussit dans 10 % des cas d'arrêt cardiaque, le résultat sera déjà considérable. Cette tâche n'appartient bien entendu pas uniquement à

la police.

27 Question de Mme Colette Burgeon au vicepremier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le financement des zones de police locale" (n°8718)

27.01 **Colette Burgeon** (PS) : Le SPF Intérieur a commandité une recherche scientifique en vue de développer un nouveau système de financement des zones de police locale, dont les résultats étaient attendus pour novembre 2008.

Lorsqu'une zone de police ne dispose pas de ressources suffisantes, la différence est couverte par les communes qui en font partie. En Région wallonne, la dotation communale représente en moyenne plus de la moitié des recettes de transfert. Ce n'est plus supportable.

Il apparaît que la norme KUL est défavorable à certaines zones comptant plus de 50.000 habitants. C'est notamment le cas pour la zone de police de La Louvière.

L'accord gouvernemental annonçait une attention particulière aux zones de police structurellement déficitaires. La norme KUL devait être évaluée et, le cas échéant, adaptée.

Quelles sont les conclusions de l'étude scientifique ? À défaut, quand seront-elles disponibles ? Quels sont les éléments qui vous manquent pour finaliser la loi qui règle le financement de la police ? Alors que les communes peaufinent les budgets 2009, la zone de police de La Louvière va-t-elle pouvoir bénéficier de cette attention particulière à laquelle faisait référence l'accord gouvernemental ? Selon quels critères et à concurrence de quels montants ?

27.02 **Patrick Dewael**, ministre (*en français*) : Ma réponse aujourd'hui sera incomplète parce que je suis certain que, demain, nous reviendrons sur cette question pendant la discussion de ma note de politique générale.

L'étude scientifique a livré des résultats que l'on peut considérer comme pratiquement définitifs. Le rapport final est attendu pour le début du mois prochain. Il s'agira toutefois de données brutes, dont il serait prématuré de tirer des conclusions. Ensuite, le principal obstacle à la finalisation du nouveau système de financement est précisément le défaut de données.

Enfin, il ne serait pas réaliste de vouloir tirer des renseignements immédiats du volet de la recherche consacrée à l'identification objective des problèmes. Un examen approfondi des conclusions s'impose. Le débat peut être lancé mais ne pourra être clôturé.

27.03 **Colette Burgeon** (PS) : Je serai attentive aux propos qui seront tenus demain. Le problème est que le budget 2009, c'est maintenant, et que des communes ne savent comment faire pour le boucler. J'espère que vous serez très attentif à notre problématique car, à certains moments, la Ville de la Louvière se sent lésée.

